

Le Puy en Velay, le 19 décembre 2012

« LA LETTRE DU PRESIDENT »

n°22 - Janvier 2013

Transmise aux entreprises adhérentes avec l'appel de cotisation 2013

Ensemble pensons Prévention !

Une nouvelle gouvernance pour notre service de Santé au Travail !

Les Pouvoirs Publics l'ont souhaité ! Votre Service de Santé au Travail Interprofessionnel (SSTI) sera donc administré par un Conseil d'Administration paritaire où les représentants des salariés occuperont une plus grande place et exerceront de plus grandes responsabilités :

Présence au Bureau avec le poste de Trésorier et de Secrétaire Adjoint, 50 % des voix au Conseil d'Administration, Présidence de la Commission de Contrôle.

C'est une évolution positive si l'on veut bien considérer que les salariés doivent être les premiers acteurs de leur santé et sont donc en droit de nous dire ce qu'ils ont besoin et ce qu'ils attendent d'un SSTI.

*Il n'en reste pas moins que c'est à l'employeur d'apporter tous les soins et moyens pour améliorer les conditions de travail, réduire les accidents et maladies professionnelles, faire en sorte que ses salariés ne soient pas malades ou victimes à cause de leur travail. **D'ailleurs, la réforme de la Santé au Travail ne s'y trompe pas. Le financement du service reste à la charge des employeurs, ces derniers mutualisant les fonds et les moyens dans les SSTI.** Pour 2013, la hausse des cotisations est de 2 % soit environ l'inflation compte tenu des difficultés économiques attendues.*

*Autre évolution souhaitée par les Pouvoirs Publics ! Le **Contrat d'Objectifs et de Moyens** à signer entre le SSTI, la Carsat (Prévention des Risques Professionnels) et la Direccte (Pôle Travail) pour mettre en place, au niveau local et régional, des actions collectives harmonisées et mieux définir les missions de chacun des intervenants en prévention. **La Direccte, qui délivre l'agrément pour exercer en Santé au Travail, entend ainsi piloter la réforme de 2011.***

Vaste réforme à mettre en application dans un cadre réglementaire encore flou, dans un domaine « la Santé au Travail » - forcément complexe car reposant sur l'humain, dans un contexte de pénurie médicale généralisée, la carence médicale allant encore s'accroître avec les départs en retraite des Médecins du Travail nés en 50.

Il nous faudra donc trouver d'autres solutions pour accroître le suivi médical des salariés, augmenter nos présences préventives en entreprise, répondre aux attentes en matière de prévention, pénibilité, accidentologie, maintien dans l'emploi, etc.

Ce travail est déjà commencé depuis plusieurs années avec la mise en place du Pôle Prévention des Risques Professionnels et les entretiens Infirmiers en Santé au Travail (sur certains secteurs géographiques). Nous développerons encore le travail en équipe pluridisciplinaire pour apporter aux Médecins du Travail les ressources humaines et nouvelles compétences techniques dont ils ne disposent pas encore afin d'aider entreprises et salariés.

Mais, il nous faudra du temps et des moyens (humains et financiers) pour arriver à maintenir (voire développer) un bon service aux entreprises et un suivi médical de qualité des salariés.

Avec mes meilleurs vœux de santé et bonnes affaires pour 2013.

Bernard DELIANCE
Président AIST 43